



Communiqué

Acquisitions immobilières : la Ville renforce sa politique de logement à loyer abordable

La Ville de Lausanne est un acteur très actif sur le marché immobilier et procède régulièrement à des acquisitions. Elle souhaite renforcer encore sa politique pour des loyers abordables et sollicite, pour la législature 2021-2026, un crédit d'acquisition de CHF 80 millions, destinés aux acquisitions usuelles ou effectuées grâce au nouvel outil du droit de préemption introduit en janvier 2020. Depuis son entrée en force, la Ville de Lausanne a exercé six fois ce droit pour un montant total de CHF 38 millions et dans le but de conserver sur le marché des logements loués qui correspondent aux besoins de la population.

La Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) octroie aux communes un droit de préemption dans le but de créer ou de préserver des logements d'utilité publique. Depuis son entrée en vigueur il y a bientôt deux ans, la Ville de Lausanne a fait valoir ce droit à six reprises pour un montant de CHF 38 millions, un total d'environ 80 logements et pour un rendement brut moyen de 3,74%. Ces transactions permettent de conserver des loyers modérés dans des quartiers souvent prisés, ainsi qu'une mixité sociale. Durant ces cinq dernières années, la Ville a acquis des immeubles pour un montant total de CHF 73 millions.

Un crédit de 80 millions

Comme à chaque début de législature, la Municipalité sollicite du Conseil communal, par voie de préavis, un crédit d'acquisition auprès du Conseil communal. Pour la législature 2016-2021, un crédit de CHF 40 millions a été accordé en vue de procéder à des acquisitions ; il a été augmenté à CHF 70 millions en cours de législature, suite à l'entrée en vigueur du droit de préemption. Afin de pouvoir continuer à procéder à des acquisitions immobilières, notamment par le biais du nouvel outil du droit de préemption octroyé par la LPPPL, la Municipalité sollicite pour la législature 2021-2026 un crédit d'acquisition de CHF 80 millions. Le fait pour une collectivité publique d'acquérir des terrains et des immeubles contribue à soustraire ces derniers du marché et des risques de spéculation foncière. Dans ce contexte, il est important de disposer d'une marge de manœuvre afin de pouvoir agir vite, parfois sur plusieurs fronts et pour des affaires portant sur des montants conséquents. De plus, le programme Métamorphose induira l'utilisation d'une partie importante des réserves de terrains de la Ville. La nécessité de se procurer les moyens de pratiquer une politique d'achat active pour tenter de reconstituer le patrimoine foncier qui sera utilisé justifie également le montant du crédit demandé.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, Direction culture et développement urbain, tél. +41 79 705 28 68**

Lausanne, le 4 novembre 2021